

Commission Départementale de football

10, Bd Marcel Dassault – 31770 COLOMIERS

Tél. : 05.34.36.12.40 – Fax : 05.34.36.12.44

Site Internet : www.fsgt31.fr

accueil@31.fsgt.org



9 AVRIL 2019

N° 29

**L'adversaire et l'arbitre
sont les partenaires
qui nous font progresser**

SOMMAIRE

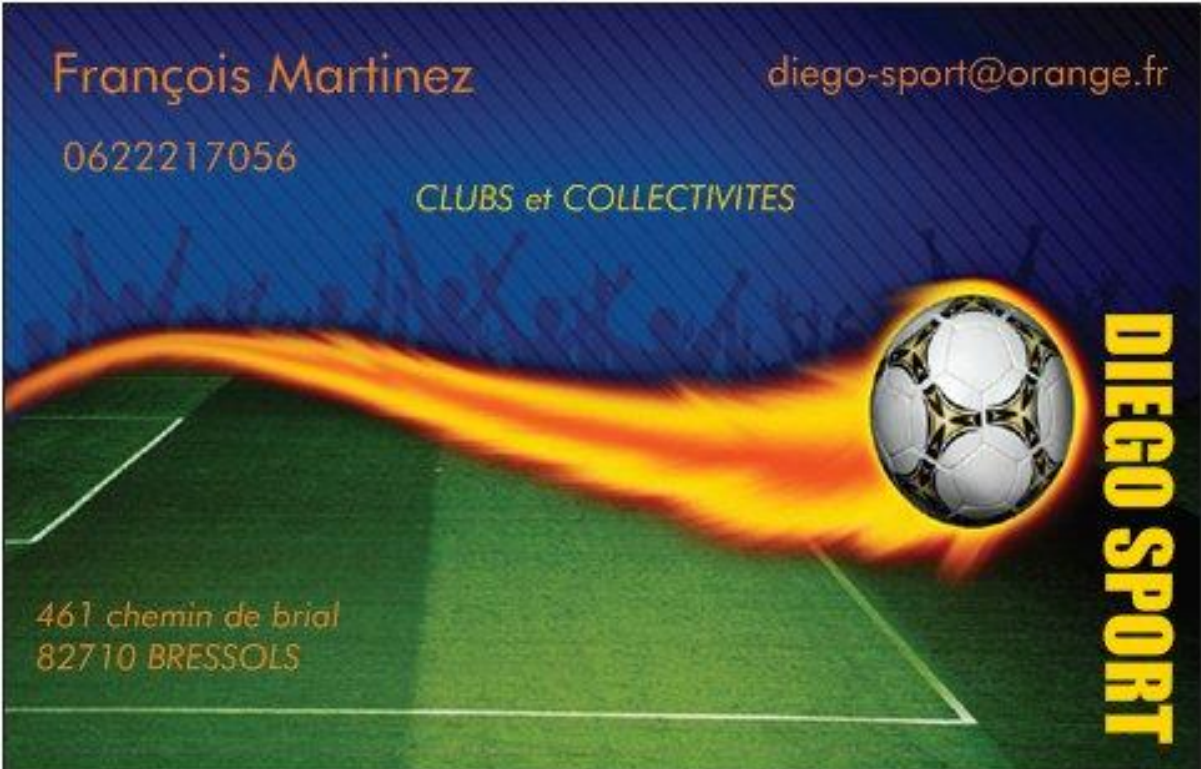
- Réunion de la Commission,
- Pense-bête,
- Informations licences,
- Résultats semaine 14,
- Sportivité semaine 14,
- Sanctions,
- Finales (rappel),
- Information terrain,
- Situation des équipes vis-à-vis de l'arbitrage,
- Rectificatifs calendrier,
- Calendrier semaines 16 à 19.



SAISON 2018 - 2019

OFFICIEL DU FOOTBALL

Partenaire de la F.S.G.T. 31



François Martinez
0622217056
diego-sport@orange.fr
CLUBS et COLLECTIVITES

461 chemin de brial
82710 BRESSOLS

DIEGO SPORT

REUNION DE LA COMMISSION

Lundi 8 Avril 2019.

Présents : Bruno CADART, Patrick FINKBEINER, MARTINEZ José, Marcel MARTINS et Laurent SARDA.

PENSE-BETE

❶ **FORMALITE POUR ACCEDER AU SITE FGST 31**

- ① Nom du site : fsgt31.fr
- ② Pour accéder au bulletin : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 BULLETINS
- ③ Pour accéder au mémento : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 MEMENTO
- ④ Pour accéder aux classements : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 CLASSEMENTS
- ⑤ Pour accéder aux calendriers : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 CALENDRIERS
- ⑥ Pour accéder au règlement intérieur : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 REGLEMENT INTERIEUR

❷ **DECLARATION D'ACCIDENT**

Il vous est possible de télécharger directement une déclaration d'accident, sur le site de l'assurance. Ainsi vous ne perdrez pas de temps s'il vous arrive une blessure.

- ① site : <http://www.mutuelle-des-sportifs.com>
- ② onglet : « en cas d'accident ».
- ③ télécharger le document en format pdf.

❸ **TARIFS**

🔊 Tarifs d'arbitrage à régler impérativement avant le match :

Indemnité d'arbitrage : 8 €

Indemnité de déplacement : 36 €

Soit un total de **22 € par équipe**, ou **44 €** s'il y a deux arbitres.

Tout arbitrage non réglé au plus tard le lundi midi suivant la rencontre, entrainera le match perdu par pénalité pour l'équipe en infraction, plus amende pour retard.

④ LICENCIÉS D'UNE AUTRE DISCIPLINE

Les licenciés d'une **autre discipline** évoluant dans un **autre club** seront **qualifiés** lorsque la commission aura en sa possession **l'autorisation du club d'appartenance + le carton blanc**.

Les licenciés d'une **autre discipline** évoluant dans le **même club** seront **qualifiés** lorsque la commission aura en sa possession le **carton blanc**.

 **Un licencié ne peut pratiquer dans un autre club une discipline existante dans le sien.**

⑤ REDACTION ET CONTROLE DES FEUILLES DE MATCH

Les noms des joueurs doivent être inscrits en MAJUSCULES, qu'aucun joueur ne doit être raturé (marqué non joué par l'arbitre) et que les feuilles de match qui sont auto-carbonées doivent être dépliées afin que des inscriptions gênantes ne s'écrivent sur le double.

La transgression à ces règles entrainera automatiquement une amende pour le club fautif.

Toutes les feuilles de match sont contrôlées automatiquement par la Commission, même en absence de réclamation.

Alors soyez vigilants lorsque vous formez vos équipes, afin d'éviter tout litige éventuel. D'autre part, les feuilles de match bien remplies facilitent le travail de la Commission. Aussi, remplissez-les scrupuleusement.

⑥ RETOUR FEUILLES DE MATCH

Les feuilles de match doivent être retournées dans les délais, aussi bien l'original que le double, (feuilles postées 48h après la rencontre ou parvenues à la Commission avant le lundi midi suivant la rencontre), sous peine de rencontre perdue par pénalité pour le club en infraction, plus amende pour retard.

⑦ CONTROLE SYSTEMATIQUES DES LICENCES ET DEBUT DES RENCONTRES

Nous vous rappelons que, comme les saisons précédentes, un **contrôle systématique des licences** sera effectué par l'arbitre à chaque rencontre. D'autre part, **« une rencontre devra impérativement débuter au plus tard, un quart d'heure après l'horaire désigné sur le bulletin, toutes les vérifications d'usage ayant été effectuées. L'équipe n'étant pas prête sera déclarée forfait »**. Si pour une rencontre fixée à 19h45 par exemple, l'arbitre n'est pas en mesure d'avoir terminé la vérification des licences pour commencer la rencontre à 20h00 dernière limite, alors l'équipe qui n'est pas prête sera déclarée «forfait». Il en va de même si aucune des deux équipes n'est prête à 20h00.

D'autre part, si le jour de la rencontre, un joueur n'a pas sa licence (bien que déposée à la Commission), **il doit obligatoirement se munir d'une pièce d'identité (numérique refusée)**, ou être en possession de sa licence de la saison dernière. **Sinon il ne pourra pas participer à la rencontre.** Alors, prévenez vos joueurs.

Alors prenez vos dispositions pour éviter tout litige.

③ RESPECT COULEURS

Sur la feuille d'engagement, vous nous avez fait connaître les deux couleurs de maillots que nous avons retranscrites dans le Mémento. Ce sont les couleurs avec lesquelles vous devez obligatoirement jouer lorsque vous êtes « visiteurs ».

ART 14-A : MATERIEL DE JEU ET EQUIPEMENTS

Les Clubs doivent jouer sous les couleurs qu'ils ont déclarées à la Commission, en particulier lorsque l'équipe se « déplace » sur le terrain de son adversaire. Si les deux équipes en présence jouent sous des couleurs semblables ou pouvant amener une confusion :

- le **Club visiteur** doit jouer avec l'une des deux couleurs qu'il a **déclarées** auprès de la commission, sous peine de match perdu si aucune entente n'est trouvée entre les deux équipes.

Lorsque le Club visiteur est en conformité avec le règlement, c'est-à-dire qu'il joue avec l'une des deux couleurs qu'il a déclarées auprès de la commission, le **Club recevant** doit changer les siennes, sous peine de match perdu si aucune entente n'est trouvée entre les eux équipes.

⑨ SANCTIONS

Les rencontres non jouées ou « forfait » ne sont pas comptabilisées pour les suspensions à purger.

En ce qui concerne le reliquat des sanctions d'une saison à l'autre, un joueur étant suspendu doit être licencié dès le début de la saison pour pouvoir continuer à purger sa suspension:

ART 31-E-13 : QUALIFICATION DES JOUEURS

JOUEUR SUSPENDU EN « TEMPS » :

« Un joueur suspendu en « temps » à cheval sur deux saisons, sera requalifié au terme de sa sanction **sous condition qu'il ait repris sa licence au début de la saison sportive suivante.** ».

En cas de doute, contactez Jean-Claude LECRU à la Commission.

① ① RAPPORT DES JOUEURS

Lorsqu'un joueur prend une exclusion définitive, il doit envoyer son rapport dans les quarante-huit (48) heures qui suivent la rencontre. Si toutefois le rapport était envoyé par « **courrier électronique** », ce rapport devra **comporter la signature manuscrite et lisible**, et **être scanné et envoyé en pièce jointe, dans les vingt-quatre (24) heures**. Il devra être **confirmé par l'envoi de l'original par la voie postale** dans les cinq jours. Ce n'est qu'à ce moment qu'il sera pris en compte.

① ① PARTICIPATION FOOT A SEPT- FOOT A ONZE

Précision concernant la participation des joueurs de « foot à 7 » et « foot à 11 » dans ces deux disciplines :

Une des deux disciplines peut utiliser lors d'une rencontre, ¼ des joueurs inscrits sur la feuille de match appartenant à l'autre discipline.

Soit :

3 joueurs de foot à 11 peuvent être utilisés dans l'équipe de foot à 7,

4 joueurs de foot à 7 peuvent être utilisés dans l'équipe de foot à 11.

D'autre part, en respectant le délai de 48 heures, un joueur peut jouer à 11 et à 7 la même semaine.

Tout joueur quittant un club de foot à 7 pour rejoindre un club de foot à 11 ou vice versa, doit remplir un avis de mutation à joindre à la demande de licence.

① ② INFORMATION SUR LA RESPONSABILITE DES CLUBS

EN CAS D'INCIDENTS LORS D'UNE RENCONTRE, LES CLUBS SONT RESPONSABLES DE LEURS SUPPORTERS. S'IL Y A DEBORDEMENTS DE CES DERNIERS, CE SONT LES CLUBS QUI SERONT SANCTIONNES.

① ③ ARRETES MUNICIPAUX

ART 9-B-5 :

"Les arrêtés municipaux doivent arriver à la commission avant le **lundi suivant** la déclaration. Dans le cas contraire, ils ne seront pas pris en considération."

① ④ REPORT DES RENCONTRES

ART 9-B-1 : Demande réglementaire de report de match :

Aucune modification ne peut être apportée au calendrier sans l'accord de la commission. Une demande écrite devra parvenir à la commission au **plus tard le vendredi suivant la première parution de la rencontre** sur le bulletin officiel, **avant midi**.

① ⑤ COMMUNICATION DES RESULTATS

ART 11-B-2 : Le club vainqueur, ou le recevant en cas d'égalité, doit **téléphoner** le résultat de la rencontre à la commission et ceci au plus tard le lundi qui suit la rencontre, avant midi. Des **pénalités** sont prévues pour le non-respect de ces dispositions.

INFORMATIONS LICENCES

VOUS NE POUVEZ PLUS FAIRE DE DEMANDES DE LICENCE.

PRECISION IMPORTANTE AU SUJET DU CARTON LICENCE :



MODIFICATION DES CARTONS LICENCES :

C'EST LA CARTE DE GAUCHE QUI DOIT ETRE RAPPORTEE POUR ETRE VALIDEE. LA CARTE « *EXEMPLAIRE ADHERENT* » EST DESTINEE A UNE AUTRE PRATIQUE SI BESOIN.

RAPPEL

LES PHOTOS DOIVENT ETRE DE VRAIES PHOTOS OU DES PHOTOCOPIES DE TRES BONNE QUALITE SOUS PEINE DE LICENCE REFUSEE. ELLES NE DOIVENT PAS NON PLUS ETRE RECUPEREES SUR LA LICENCE DE LA SAISON PRECEDENTE SINON ELLES SERONT AUSSI REFUSEES



RETRAIT DES CARTONS LICENCES (disqualification) :

Les équipes suivantes n'ayant pas retiré leurs cartons licences à compléter avant la date limite, **leurs joueurs sont disqualifiés**:

ALTRAN FOOT : à partir du 29/01 (1 joueur),



RETOUR DES LICENCES A VALIDER :

Les équipes suivantes doivent rapporter leurs licences à valider avant la date limite pour que **leurs joueurs ne soient pas disqualifiés**:



RETOUR DES LICENCES A VALIDER (disqualification) :

Les équipes suivantes n'ayant pas rapporté leurs licences à valider avant la date limite, **leurs joueurs sont disqualifiés**:

AC2L : à partir du 13/11 (04 joueurs) et à partir du 12/03 (4 joueurs),

ALTRAN FOOT : à partir du 04/12 (1 joueur),

USEMA COLOMIERS : à partir du 30/10 (2 joueurs),

FC FONBO : à partir du 15/01 (1 joueur),

AGATE FC : à partir du 20/11 (1 joueur),

LES FOOT FURIEUX: à partir du 06/11 (2 joueurs),

LES SHADOCKS DE SEILH : à partir du 30/10 (6 joueurs),

AS MATRA : à partir du 20/11 (1 joueur),

MECAPROTEC FC : à partir du 09/04 (2 joueurs),

SB SPORT : à partir du 04/12 (1 joueur), à partir du 22/01 (1 joueur) et à partir du 19/02 (1 joueur),

SHAKHTAR TOLOSA: à partir du 04/12 (2 joueurs).



RETRAIT DES LICENCES VALIDEES:

Les équipes suivantes doivent retirer leurs licences validées avant la date limite pour que **leurs joueurs ne soient pas disqualifiés**:

IO TEAM: jusqu'au 16/04 (4 joueurs).



RETRAIT DES LICENCES VALIDEES: (disqualification)

Les équipes suivantes doivent retirer leurs licences validées avant la date limite, **leurs joueurs sont disqualifiés**:

FONBO FC : à partir du 15/01 (1 joueur).


RESULTATS

SEMAINE 14 DU 01/04 /19 AU 05/04/19

Coupe de la Haute-Garonne – Henri Crespin : 1/4 de finale

MECAPROTEC FC	5	-	1	ALTRAN FOOT
SHADOCKS SEILH	4	-	1	ASL CHENE VERT (Foot 7)
AS CNRS (Foot 7)	0	-	5	AGATE FC
FC POTO	0	-	1	AS ST LOUP CAMMAS

Coupe de Printemps : 1/4 de finale

USEMA COLOMIERS		Remis		AS MATRA
CPAM	3	-	3	BELLA BARBARIANS (Foot 7) 
Tirs au but	6	-	5	
ATHLETICO TOLOSA A	1	-	1	SHAKHTAR TOLOSA
Tirs au but	5	-	3	
TOULOUSE SA	2	-	0	LES VIEILLES CANAILLES

Coupe Occitane : 1/2 finale

IO TEAM	4	-	7	ATHLETICO TOLOSA B
O. TOULOUSE		Remis		ALTRAN FOOT

RATTRAPAGE

Division : Promotion Honneur – Journée 7 aller (du 13/12/18)

O. MECAHERS	0	-	3	USA FOOT	F
-------------	---	---	---	----------	----------

Division : Excellence – Journée 1 retour (du 01/02/19)








ASEAT	2	-	3	AJ SAINT EXUPERY
-------	---	---	---	------------------

Division : Honneur – Journée 10 retour (du 28/01/19)

SB SPORT FC		Remis		ASCA
-------------	--	--------------	--	------

Division : Honneur – Journée 10 retour (du 01/02/19)

DYNAMO FC	2	-	0	NEW TEAM
-----------	---	---	---	----------

Non communication téléphonique du résultat		Feuille de match non parvenue	
Forfait	F	Litige	
Terrain impraticable		Panne d'éclairage	
Décision Commission		Demande club	

Feuille de match non parvenue dans les délais ➔ match perdu par pénalité (0 point, 0 but pour, 3 contre) : BELLA BARBARIANS.

SPORTIVITE SEMAINE 14

SEPT sorties temporaires, **CINQ** avertissements et **UNE** exclusion pour **14** rencontres arbitrées.

SANCTIONS

Rencontre LES SHADOCKS SEILH / ASL CHENE VERT du 05/04/19 – Coupe de la Haute-Garonne – 1/4 de finale :

Pour " *TACLE DANGEREUX* " – AVERTISSEMENT –
Soit 2 (deux) avertissements au cours de la saison, récidive du 30/11/2019 (**ART 32 – §B – f**),

WOOK Nicolas, licence n°55620330, (LES SHADOCKS DE SEILH)
- Un (1) match de suspension ferme, à compter du 15/04/2019.

Rencontre ATHLETICO TOLOSA A / SHAKHTAR TOLOSA du 03/04/19 – Coupe de Printemps – 1/4 de finale :

Pour " *COMPORTEMENT ANTISPORTIF ENVERS L'ADVERSAIRE* " – AVERTISSEMENT –
Soit 2 (deux) avertissements au cours de la saison, récidive du 12/12/2018 (**ART 32 – §B – f**),

GUILLET Bruno, licence n°656853, (ATHLETICO TOLOSA A)
- Un (1) match de suspension ferme, à compter du 15/04/2019.

Rencontre TOULOUSE SA / LES VIEILLES CANAILLES du 05/04/19 – Coupe de Printemps – 1/4 de finale :

Pour " *FAUTE DE MAIN DERNIER DEFENSEUR* " – EXCLUSION –
(**ART 32 – §B – f**),

MERLE Yoann, licence n°662522, (LES VIEILLES CANAILLES)
- Un (1) match de suspension ferme, l'automatique.

FINALES (RAPPEL)

Les finales des coupes départementales (Printemps et Haute-Garonne) auront lieu le samedi 25 mai 2019.

La finale de la Coupe Occitane aura lieu le samedi 11 mai 2019.

RAPPEL REGLEMENT INTERIEUR : Art 23 - §D

« Une équipe **étant qualifiée pour une finale et déclarant forfait** sera passible d'une amende et devra participer aux dépenses financières occasionnées pour cette finale. De plus, l'équipe sera **exclue** de la compétition pour la saison suivante. »

INFORMATION TERRAIN

Les vestiaires du Stadium étant momentanément privés d'eau, les joueurs et arbitres utilisant ces installations doivent aller se changer à Daniel Faucher, s'ils veulent bénéficier de la douche.

Il y a un portail dans le grillage de séparation qui permet la communication entre les deux complexes sportifs.

SITUATION DES EQUIPES VIS A VIS DE L'ARBITRAGE

FEVRIER - MARS

1- Equipes représentées par 1 arbitre ou 1 candidat :

ASCA	LES FOOT FURIEUX	SHAKHTAR TOLOSA
USA FOOT	LES SHADOCKS DE SEILH	SOPRA STERIA FOOT
ALTRAN FOOT	MECAPROTEC FC	ATHLETICO TOLOSA A
US CAF	PASPORT	ATHLETICO TOLOSA B
AS DRT	FC POTO	ATHLETICO TOLOSA C
DYNAMO FC	FA ROQUES	TOLOSA FT SYSTEM
FORZA VIOLA FC	AJ ST EXUPERY	O. TOULOUSE

2- Equipes non pénalisées, 1^{ère} année :

CPAM	AS MATRA
AGATE FC	O. MECAHERS

3- Equipes non pénalisées, 2^{ème} année :

LES VIEILLES CANAILLES

4- Equipes non représentées, mais ayant un membre au sein de la commission, pénalité 2 points en moins au classement final :

5- Equipes non représentées, mais disposant d'un terrain, pénalité 2 points en moins au classement final :

USEMA COLOMIERS	ASEAT	AS ST LOUP CAMMAS
-----------------	-------	-------------------

6- Equipes non représentées, pénalité de 11 € par mois (octobre à mai) et 2 points en moins au classement final :

AC2L
ASC CNES
FONBO FC

IO TEAM
MISTRAL P.L.
NEW TEAM

SB SPORT FC
TOULOUSE SA

RECTIFICATIFS CALENDRIER

SEMAINE 16 DU 15/04/19 AU 19/04/19

Division : Excellence – Journée 16 retour

ASEAT USEMA COLOMIERS Voir feuille des rencontres de ce bulletin

SEMAINE 17 DU 23/04/19 AU 26/04/19

Division : Promotion Excellence – Journée 10 retour (du 29/01/19)

SHAKHTAR TOLOSA FONBO FC Voir feuille des rencontres de ce bulletin

Division : Honneur – Journée 15 retour (du 10/04/19)

LES VIEIL. CANAILLES IO TEAM Voir feuille des rencontres de ce bulletin

Division : Honneur – Journée 10 retour (du 28/01/19)

SB SPORT FC ASCA Voir feuille des rencontres de ce bulletin

CALENDRIER

Une petite précision concernant la programmation des rencontres : lorsqu'une rencontre est marquée « **A définir** » sur le bulletin, cela signifie que nous sommes en attente de terrain de la part de la mairie, mais que le match se déroulera bien la semaine concernée. Alors prévenez vos joueurs afin d'éviter quelques « loupés ».



Terrain stabilisé de La ramée: Les clubs et les arbitres doivent se rendre aux vestiaires du terrain synthétique, et le gardien du stade attribuera les vestiaires disponibles.

SEMAINE 16 DU 15/04/2019 AU 19/04/2019

Division : Excellence – Journée 16 retour

MECAPROTEC FC	ATHLETICO TOLOSA B	Muret Auriol	Lu 15/04	20h00
ASEAT	USEMA COLOMIERS	La Ramée Synthé	Ma 16/04	19h45
FC POTO	SHADOCKS SEILH	Lardenne Synthé	Ve 19/04	19h45
AJ SAINT EXUPERY	PASPORT	Sordelo Hb	Me 17/04	19h45

Exempt. LES FOOT FURIEUX

Division : Promotion Excellence – Journée 16 retour

FA ROQUES	MISTRAL P.L.	Roques	Lu 15/04	20h30
O. TOULOUSE	FONBO FC	Lardenne Synthé	Me 17/04	19h45
AS ST LOUP CAMMAS	ATHLETICO TOLOSA A	St Loup Cammas	Je 18/04	20h15
ALTRAN FOOT	ASC CNES	Blagnac Baradels Syn	Je 18/04	20h45

Exempt: SHAKHTAR TOLOSA**Division : Honneur – Journée 16 retour**

AS MATRA	FORZA VIOLA FC	R. Barran	Ma 16/04	19h45
SB SPORT FC	DYNAMO FC	La Ramée Synthé	Lu 15/04	19h45
IO TEAM	NEW TEAM	M. Cerdan St.	Lu 15/04	19h45
ASCA	LES VIEIL. CANAILLES	Beaupuy	Me 17/04	20h15

Exempt: TOULOUSE SA**Division : Promotion Honneur – Journée 16 retour**

AC2L	US AERO FOOT	Sordelo St.	Me 17/04	19h45
AGATE FC	SOPRA STERIA FOOT	Stadium Taton Synthé	Lu 15/04	20h00
O. MECAHERS	US CAF	Sordelo Hb	Je 18/04	19h45
TOLOSA FOOT SYS.	AS DRT	Stadium Taton Synthé	Je 18/04	20h00
ATHLETICO TOLOSA C	CPAM	M. Cerdan Hb	Lu 15/04	19h45

SEMAINE 17 DU 23/04/2019 AU 26/04/2019**RATTRAPAGE****Coupe Occitane : 1/2 finale**

O. TOULOUSE	ALTRAN FOOT	Lardenne Synthé	Me 24/04	19h45
-------------	-------------	-----------------	----------	-------

Division : Excellence – Journée 8 aller (du 18/12/18)

ASEAT	ATHLETICO TOLOSA B	R. Barran	Ve 26/04	19h45
-------	--------------------	-----------	----------	-------

Division : Excellence – Journée 10 retour (du 31/01/19)

PASPORT	FC POTO	Stadium Taton Synthé	Je 25/04	20h00
---------	---------	----------------------	----------	-------

Division : Excellence – Journée 15 retour (du 10/04/19)

USEMA COLOMIERS	MECAPROTEC FC	Capitany Synthé	Me 24/04	20h00
-----------------	---------------	-----------------	----------	-------

Division : Promotion Excellence – Journée 10 retour (du 30/01/19)

AS ST LOUP CAMMAS	ASC CNES	St Loup Cammas	Je 25/04	20h15
-------------------	----------	----------------	----------	-------

Division : Promotion Excellence – Journée 10 retour (du 29/01/19)

SHAKHTAR TOLOSA	FONBO FC	Sordelo Hb	Je 25/04	19h45
------------------------	-----------------	-------------------	-----------------	--------------

Division : Honneur – Journée 10 retour (du 30/01/19)

LES VIEIL. CANAILLES	IO TEAM	La Ramée Synthé	Ma 23/04	19h45
-----------------------------	----------------	------------------------	-----------------	--------------

Division : Honneur – Journée 10 retour (du 28/01/19)

SB SPORT FC	ASCA	R. Barran	Ma 24/04	19h45
--------------------	-------------	------------------	-----------------	--------------

Division : Honneur – Journée 15 retour (du 10/04/19)

DYNAMO FC	AS MATRA	Sordelo Hb	Me 24/04	19h45
-----------	----------	------------	----------	-------

SEMAINE 18 DU 29/04/2019 AU 03/05/2019**TREVE****SEMAINE 19 DU 06/05/2019 AU 10/05/2019****DEMI-FINALES COUPES + RATTRAPAGE**